

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1986-1987)

Heft: 16: "Vers un travail social féministe"

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Inform'elles

N° 16
2^e TRIMESTRE 1986

— « VERS UN TRAVAIL SOCIAL FÉMINISTE » —

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FÉMININE (BCF) DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA — 19, RUE DES MOULINS — 2800 DELÉMONT

Vers la solidarité...

Depuis 1981, nous assumons chaque semaine une Permanence et, en dehors de ces heures de disponibilité, nous recevons, sur rendez-vous, les femmes qui le désirent.

Pourtant le BCF n'est pas un service social et il ne doit pas le devenir; d'ailleurs aucune d'entre nous n'est assistante sociale.

C'est en fonction de notre tâche d'information que nous avons ouvert cette Permanence, nous apercevant à quel point les femmes ignoraient leurs droits. C'est aussi pour nous assurer une meilleure connaissance de ce qui "fait" la "condition féminine jurassienne".



(dessin tiré de la brochure "Femmes information de Genève").

Là également se fortifie notre motivation. Car, nous laissant envahir par les difficultés vécues par les femmes qui nous visitent, nous laissant investir par leur destin, nous revendiquons avec davantage de force et de conviction l'amélioration de notre condition. Oui, la solidarité existe !

Les personnes que nous recevons, dans la mesure du possible, nous les aiguillons auprès des services compétents ou bien nous leur proposons les démarches adéquates. Parfois, le manque de services sociaux régionaux nous oblige à épauler plus longuement telle ou telle femme. Mais nous avons toujours refusé le "maternage", refusé de décider à la place de la personne, même si celle-ci nous le demandait fortement.

Ce qui n'est pas toujours admis et compris.

Et dans ce travail, nous avons souvent ressenti un malaise : nous devons faire admettre à des femmes des situations contre lesquelles, par ailleurs, nous nous battons. Nous devons leur faire supporter des faits que nous contestons. Même au BCF (!), elles apprennent qu'il n'y a pas d'assurance-maternité, qu'il n'y a pas de protection contre le licenciement si elles revendentiquent l'égalité salariale; même au BCF, elles apprennent qu'elles n'ont pas droit..., qu'elles ne peuvent pas...

(Suite de l'éditorial p. 20).